

LA NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS (NGAP)

La NGAP est indispensable à l'exercice de l'activité quotidienne des infirmiers libéraux, car elle permet **la facturation des actes de soins**. Néanmoins elle reste complexe à appréhender et l'avenant 6, qui est entré en vigueur endécembre 2019, vient ajouter des sources de questionnement.



L'objectif de cette formation est de vous permettre de connaître les **différentes cotations disponibles** pour facturer ses soins, avec tact et mesure et **dans le respect de la pertinence des actes**. Cette formation vous donnera les explications nécessaires sur tous les articles de la NGAP, en particulier les **cotations de soins complexes ou multiples** (perfusions, soins spécialisés, PRADO...).

Vous apprendrez également à utiliser les lettres clés associées aux séances de soins infirmiers, qu'elles soient quotidiennes ou sur de la surveillance clinique à travers de **nombreux exercices pratiques de cotation**.

Mode

Présentiel ou
Non-présentiel



Durée

14 heures (2 jours) en présentiel
7 heures en non présentiel



Financement

FIF-PL**

Financement
personnel



****sous réserve d'agrément par le FIF-PL**

Dates des sessions présentielle

Jeudi 1^{er} & Vendredi 2 avril - Marseille

Lundi 7 & Mardi 8 juin - Marseille

Jeudi 23 & Vendredi 24 septembre - Marseille

Lundi 22 & Mardi 23 novembre - Marseille

